

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SAINT-REMY

Nombre de Membres
en exercice : 9

Présents (es) à la
séance : 6

Pouvoir : 0

Date de la
convocation :
05 septembre 2025

PROCES VERBAL SEANCE - L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE ONZE SEPTEMBRE à 14H00.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, qui procède à l'appel nominal.

Etaient présent (tes) : Mmes Florence PLISSONNIER, Pascale BARBIER, Pascale DESRAY, Andrée Marie PEUTIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Monsieur Jacques LAMBERT.

Etaient absent (tes) : Mme Marie-Thérèse LYOTHIER, Mme Elise MARTIN. Monsieur Jean Baptiste GOUYON

Etaient présentes à titre consultatif : Mmes Mélanie LEGEE, Chrystelle DESVIGNES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : Fixation des tarifs des repas des séniors

Exposé :

La Présidente du CCAS rappelle à l'ensemble du Conseil d'Administration que le Centre Communal d'Action Sociale, comme chaque année, organise un repas offert (gratuité) aux administrés de 70 ans et plus qui résident sur la commune de Saint Rémy.

La Présidente du CCAS rappelle les conditions de gratuité, qui sont établies ci-dessus et indique que pour les autres personnes qui ne répondent pas aux critères de gratuité, une participation financière est obligatoire pour le repas :

Tarifs	San-Rémois 70 ans et plus	Conjoint San-Rémois de moins de 70 ans	Accompagnant San-Rémois ou extérieur
Repas	Gratuit	30 €	30 €

La Présidente du CCAS indique que les recettes sont inscrites sur le budget du CCAS au chapitre 75 autres produits de gestion.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE les critères et les conditions de gratuité aux repas des séniors
- FIXE les tarifs de participation à hauteur de 30 euros pour les repas pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions.
- AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer les différents documents s'y rapportant.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme

Florence PLISSONNIER

Présidente du CCAS
Maire



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 16/09/2025
et publié, affiché ou
notifié le 16/09/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 16/09/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-071-267105278-20250916-DEL566_25-D